

16^{te} Nov. 1765.

Adolphe Frederic, D.
de Mecklenburg

52536

Sire,

C'est avec une joye inexprimable que j'ai eü l'honneur de recevoir la lettre de Votre Majesté, et les assurances gracieuses qu'Elle m'y fait mettre le comble a ma satisfaction. Que je serois charmé de me voir en Etat d'exécuter en tout les ordres de Votre Majesté, mais l'absence de mon Colonel m'en empêche, cependant je tâcherai de contenter pour la plus grande partie les intentions de Votre Majesté, pour qu'Elle aye la grace de ne pas s'étonner de la longueur de ma lettre. J'ai l'honneur Sire de presenter ci joint a Votre Majesté, 1.) Un détail de ce que l'Uniforme de la Garde a pié m'a coûté jusqu'ici, 2.) les desfrin des Uniformes des Gardes a pié et a Chevall; et 3.) Un desfrin pour un Uniforme pour l'écuyer, si ce dernier est goûté de Votre Majesté, j'y profiterois, où que le drap bleu se fait ici dans mes propres Etats, et qu'àilleurs le Rouge se fait a Hambourg. L'absence de mon Colonel, m'empêche de pouvoir envoyer a Votre Majesté un compte exact de la paye de mes Gardes a Chevall, autant que j'en sais, ils ont 4. Rthl par mois, si je ne me trompe; je ne manquerai par Sire de lui en voyer par la poste d'après demain un rapport circonstancié de ce dernier Corps. Si j'ose parler avec franchise a Votre Majesté, je souhaiterois que sur le sujet de la Cavallerie, Elle eüt la grace et

de changer l'Uniforme d'appresint en choisissant un autre pareille au
Regiment d'Elliot, dont le Baron de Devitz vient de me faire
la description la plus charmante et la plus avantageuse, mais
en ce cas là je dois supplier Votre Majesté de m'en envoyer un
desfin parcequ'il m'est absolument indonné, cependant j'ose
asurer tres respectueusement Votre Majesté, que les ordres Sire
qui me viendront de Sa part me sont toujours des loix, & j'en
fais un mérite que de les exccuter au pie de la lettre. Tres faché
Sire de me trouver sans portee de pouvoir recevoir les ordres de Votre
Majesté en moins de tems que par la poste ordinaire, car au moment
l'occasion est la plus convenable de lever des Recrutes en d'un
contrées, où que mon Cousin le Duc de Suerins a congédie trois
Compagnies a Chevall, Et tous ces pauvres gens ne savent ou rasoir
le pain, j'en ai engagé deux barofficiers dont j'avois besoin
absolument. J'attends en tout la resolution de Votre Majesté
avec la plus grande impatience, et ne fais que La prier respectueu-
sement de me conserver sa haute bienveillance et de me faire du
respect le plus zélé avec lequel j'irai jusqu'à la mort

Sire
De Votre Majesté

Strelitz le 16. Novembre
1763.

Le tres humble Serviteur et
tres digne fidele Beaufere
Auguste Frederic D'Allyn